



Compte rendu

Date : 22 octobre 2020

Heure : 13 h à 16h20

Endroit : Via Zoom

Membres :

Nom	Groupe sectoriel	Organisme	Présent	Absent
Stéphane Taillon, ing.f.	Groupe matière ligneuse	Louisiana-Pacifique		X
Dominik Chartier, ing.f.	Groupe matière ligneuse	Produits Forestiers Résolu	X	
Christian Picard, ing.f.	Groupe matière ligneuse	Commonwealth Plywood	X	
Charles St-Julien	Groupe matière ligneuse	Lauzon Ressources forestières	X	
François Poirier	Groupe Faune	Territoire de chasse et pêche Poirier		X
Abigaël Guénette	Groupe Faune	ZECO	X	
Frédéric Lussier, ing.f.	Groupe Faune	Réserve faunique La Vérendrye		X
Pierre Rollin	Groupe Faune	Fédécip-07	X	
Vacant	Groupe autres utilisateurs avec droits	Travailleur forestier		
Jacques David	Groupe autres utilisateurs avec droits	RLTP		X
Alain Lacoste	Groupe autres utilisateurs avec droits	Citoyen	X	
Jacques Chaîné	Groupe autres utilisateurs avec droits	FQCQ		X
François Saumure	Groupe autres utilisateurs avec droits	Clubs de motoneige de l'Outaouais	X	
Geneviève Le Blanc	Groupe nature	SNAP Outaouais	X	
Gérard Desjardins	Groupe nature	Club des ornithologues de l'Outaouais	X	
Deborah Powell	Groupe nature	Pontiac Environmental Protection	X	
Nathalie Magnan	Groupe nature	Conseil régional d'environnement et du développement durable de l'Outaouais	X	
Régent Dugas	Groupe territoire	MRC de Pontiac	X	
Dominic Lauzon, ing.f.	Groupe territoire	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	X	
Vacant	Groupe territoire	MRC des Collines-de-l'Outaouais		
Jean-François Larrivée, ing.f.	Groupe territoire	MRC de Papineau		X
Vacant	Groupe territoire	MRC de La Vallée-de-l'Or		
Vacant	Groupe Premières Nations	Communauté Anicinape de Kitcisakik		
Vacant	Groupe Premières Nations	Algonquins of Barriere Lake		
Vacant	Groupe Premières Nations	Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon		
Vacant	Groupe Premières Nations	Wolf Lake		
Vacant	Groupe Premières Nations	Kitigan Zibi Anishinabeg		

Compte rendu de la rencontre du 22 octobre 2020 - Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais

Adopté le 4 novembre 2020

Préparé par : Raymond Barrette, ing.f., le 28 octobre 2020

Remplaçants :

Nom	Groupe sectoriel	Organisme	Présent
Yannick Dufour	Nature	SEPAQ	X
Marcel Larocque	Autres utilisateurs avec droits	RLTP	X

Personnes ressources:

Nom	Organisme	Présent
France Talbot	MFFP	X
Vanessa Joanisse	MFFP	X
Caroline Bertrand	MFFP (15h à 16h)	X
Marie-Ève De Ladurantaye	MFFP	X
François Paradis	MFFP Secteur faune	X
André Dumont	MFFP Secteur faune	X
Raymond Barrette, ing.f.	MRC Pontiac	X

Autres participants :

Nom	Organisme	Présent
Annie Montpetit	Chargée de projet Supra	X
Monique Boivin	Observatrice SNAP Outaouais	X
Maurice Thibaudeau	Observateur COO	X
Martin Joanisse	Observateur CPO	X (quitte à 13h30)
Annie Montpetit	Observatrice Projet Supra	X

Ordre du jour

1. Ouverture de la rencontre
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 9 septembre 2020
4. Suivi de la rencontre du 9 septembre 2020
 - a) Calendrier des chantiers (acceptation TO et programmation)
 - b) Suivi des actions
5. Présentation de la mise à jour des MHI
6. Suivi des travaux des comités de travail sur l'entente d'harmonisation du calendrier des opérations
7. Démission de M. Robin Dufresne, représentant des Travailleurs forestiers
8. Suivi du comité sur la structure d'âge des forêts
9. Suivi du plan de travail
10. Présentation des résultats de l'inventaire des orignaux dans la RFLV
11. Prochaine rencontre

Compte rendu de la rencontre du 22 octobre 2020 - Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais

Adopté le 4 novembre 2020

Préparé par : Raymond Barrette, ing.f., le 28 octobre 2020

12. Divers

- a) Rencontres d'information de la TRGIRTO
- b) Mémoire concernant la refonte de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF)

13. Levée de la rencontre

1. Ouverture de la rencontre

Le coordonnateur présente quelques consignes aux participants pour le bon déroulement de la rencontre. Le président Dominic Lauzon souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence à cette rencontre par Zoom.

2. Adoption de l'ordre du jour

TRGIRTO 202010-1

Sur proposition de M. François Saumure, secondée de M. Gérard Desjardins, l'ordre du jour est adopté en ajoutant au point 12. Divers b) *Mémoire concernant la refonte de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF)* et en remplaçant le point 7 de l'ordre du jour qui a été envoyé en même temps que l'avis de convocation par 7. *Démission de M. Robin Dufresne, représentant des Travailleurs forestiers.*

M. Martin Joannis devant quitter à 13h30, le point b) en Divers sera présenté en début de rencontre.

3. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 9 septembre 2020

TRGIRTO 202010-2

Sur proposition de M. Gérard Desjardins, secondée de M. Pierre Rollin, le compte rendu de la rencontre du 9 septembre 2020 tenue via l'application Zoom est adopté.

12. Divers

b) Mémoire concernant la refonte de la LADTF

M. Martin Joannis présente un résumé du mémoire *Ajustement à apporter au régime forestier* adressé au ministre Pierre Dufour. Il a été préparé par le comité de liaison de la Cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière des régions de l'Outaouais et des Laurentides concernant le projet de refonte de la LADTF. Le projet de refonte devait être déposé au mois d'octobre.

ACTION : Transmettre aux partenaires le mémoire *Ajustement à apporter au régime forestier* (R. Barrette)

4. Suivi de la rencontre du 9 septembre 2020

a) Calendrier des chantiers (acceptation TO et programmation)

Le coordonnateur mentionne que les Tables opérationnelles ont approuvées au mois de septembre la résolution de la TRGIRTO concernant les modifications de l'interface du calendrier des chantiers. Les changements permettront aux responsables des activités forestières de modifier leurs activités et d'en entrer de nouvelles en cours de semaine courante. Un contrat de

service a été octroyé au programmeur de ce site pour qu'il implante ces changements dans le système. Les travaux devraient être terminés en décembre.

Lorsque le site aura été modifié, M. Barrette informera toutes personnes qui entrent des données dans le calendrier des chantiers de la procédure à suivre. M. Chartier se chargera de transmettre les informations aux BGA désignés qui ne siègent pas à la TRGIRTO.

b) Suivi des actions

Le coordonnateur a été informé par les BGA de leur décision concernant la modification de l'interface du calendrier des chantiers.

5. Présentation de la mise à jour des MHI

Mme Bertrand présente les modifications et les ajouts des milieux humides d'intérêt (MHI). Elle rappelle le concept des MHI et de quelle protection ils font l'objet. Les territoires de référence incluent les aires protégées.

Voici les commentaires, les questions et les réponses recueillis :

- Pourquoi viser plus haut que la cible provinciale et pourquoi cette cible n'a pas été décidée en collaboration avec la TRGIRTO? Rép. Le 17 % des milieux humides visé est une cible intermédiaire. Dans certaines UA, les superficies autrement protégées font en sorte que 12 % des milieux humides sont déjà protégés. Avec les nouveaux MHI, le pourcentage atteint dans chaque UA varie entre un minimum de 17 % et un maximum de 25 %. Avec la cible de 17 % des milieux humides, on a ajouté des MHI pour l'équivalent de 0,5 % des territoires de référence.
- La cible de 17 % des milieux humides n'a pas été convenu avec la TRGIRTO.
- La cible de 17 % fait partie des cibles inscrites dans le PAFIT et les VOIC jusqu'en 2023.
- Le 60 m de protection autour des limites des MHI fait partie de la superficie des MHI. Cette bande peut comprendre des superficies forestières productives. Le prochain calcul de possibilité prendra en compte les bandes de protection de 60 m autour des milieux humides.
- La décision d'établir des bandes de protection de 60 m autour des MHI a été prise par le ministère en Outaouais. Ce n'est pas une orientation provinciale.
- Quelle est la superficie couverte par les bandes de 60 m?
- Il est possible de modifier les contours des MHI s'il advenait qu'une superficie à récolter soit enclavée à cause d'un MHI.
- Y-a-t-il des superficies forestières productives (SFP) à l'intérieur des MHI?
- Pour l'instant, les MHI ne sont pas enregistrés dans le registre des aires protégées. Ils pourraient l'être plus tard.
- Quels sont les impacts des MHI sur les essences et sur la possibilité forestière?
- Au total dans la région, les MHI couvrent près de 20 % des milieux humides.
- Dans les bandes de 60 m ceinturant les MHI aucune récolte n'est permise.

- L'impact des MHI sur la possibilité forestière sera analysé avec le nouveau calcul du BFEC.
- Le prochain calcul de possibilité forestière sera utilisé pour la prochaine période quinquennale 2023-2028.
- La TRGIRTO peut-elle influencer le MFFP? Rép. Oui, pour les contours des nouveaux MHI. La TRGIRTO pourrait décider d'influencer le MFFP pour la période 2023-2028 en ce qui concerne la cible, les contours ou les bandes de 60 m. Pour la période 2018-2023, la cible de 17 % des milieux humides n'est pas modifiable.
- À quel moment les MHI seront inscrits dans le registre des aires protégées? Rép. Ce n'est pas encore déterminé. Ce n'est pas tous les MHI qui seront ultimement inscrits au registre.
- À terme, les MHI contribueraient pour quel pourcentage des aires protégées?
- Pour l'instant, les MHI font l'objet d'une protection administrative au même titre que les refuges biologiques.
- Les étangs vernaux ne font pas partie des MHI. Un comité provincial travaille sur cet élément.
- Si quelqu'un découvre une espèce menacée dans un milieu humide. Est-ce qu'il serait possible d'ajouter un nouveau MHI? Rép. Il serait difficile d'ajouter un nouveau MHI.
- Il n'y a pas eu de validation des MHI sur le terrain. Cependant le secteur faune du MFFP a procédé à des analyses avec ses biologistes qui ont une certaine connaissance du terrain.
- Quel est le processus pour protéger officiellement certains éléments comme les Espèces menacées, vulnérables ou susceptibles (EMVS) ou des frayères?
- Pourrions-nous réduire la cible de 17 % pour laisser de la place à l'établissement de nouveaux MHI qui seraient identifiés sur le terrain? Par exemple en réduisant la cible à 15 %, ça laisserait une marge de 2 % pour de nouveaux MHI qui pourraient être ajoutés à partir d'observations faites sur le terrain.
- Pourrait-il y avoir un corridor de protection qui serait établi avec les étangs vernaux à partir des milieux humides protégés? Un étang vernal isolé sans connexion avec les autres milieux ne permettrait une bonne protection de la biodiversité.

ACTIONS : Transmettre aux partenaires le document de présentation de Mme Bertrand (R. Barrette)

Informations supplémentaires à fournir aux partenaires (C. Bertrand):

- ✓ Superficie couverte par les bandes de 60 m;
- ✓ Superficie forestière productive FP à l'intérieur des MHI;
- ✓ Tableau présentant le pointage obtenu pour chaque MHI;
- ✓ Superficie totale de tous les MHI;
- ✓ Peuplements forestiers incluent dans la bande de 60 m.

Prévoir la présentation de la procédure pour l'enregistrement des EMVS ou des autres éléments à protéger à la TRGIRTO (V. Joannis)

6. Suivi des travaux des comités de travail sur l'entente d'harmonisation du calendrier des opérations

Le coordonnateur résume les grandes étapes franchies concernant le travail effectué sur l'entente d'harmonisation du calendrier des opérations. Il parcourt le résumé transmis aux partenaires avec l'avis de convocation de la présente rencontre. Il souhaite que les travaux des sous-comités puissent reprendre le plus rapidement possible. Il demande aux promoteurs de propositions concernés à quel moment ils seront en mesure de poursuivre les discussions.

M. Chartier indique qu'il souhaite que tous les détenteurs de droits puissent opérer tout le temps partout. Il est prêt en discuter dès maintenant.

M. Saumure pour sa part mentionne qu'il est prêt aussi à commencer les discussions. M. Chartier répond qu'il ne commencera pas à discuter des VHR tant que le calendrier des opérations ne sera pas ouvert.

M. St-Julien signale que le RADF a amené beaucoup de changement. Il donne l'exemple d'un élément du RADF qui ne permet pas la construction de chemins après le 15 décembre. Cela est très contraignant. Les équipes de construction de chemins ne peuvent plus travailler après le mois de décembre. Leur saison de travail ne dépasse pas 6 mois. Il est difficile pour eux de rester en affaires, la rentabilité n'étant pas possible sur si courte période. Des changements doivent être apportés au calendrier des opérations.

ACTION : Vérifier l'intérêt de M. Frédéric Lussier à reprendre les discussions (Y. Dufour)

7. Démission de M. Robin Dufresne, représentant des Travailleurs forestiers

M. Barrette a reçu un courriel de M. Robin Dufresne le 13 octobre lui transmettant sa démission à titre de représentant des Travailleurs forestiers. Il souligne qu'il demeure sensible au partage des ressources et à la gestion de celle-ci parmi tous les utilisateurs.

Informé de cette décision, M. Lauzon pense que nous devrions relancer M. Dufresne après les fêtes pour vérifier s'il serait intéressé à revenir sur sa décision. Cette approche devrait être faite avant de lancer un appel de candidature étant donné qu'il a été difficile de trouver une personne intéressée à siéger à la TRGIRTO à titre de représentant des Travailleurs forestiers. M. St-Julien croit qu'il est important que ce siège soit occupé par quelqu'un qui est près des opérations forestières.

8. Suivi du comité sur la structure d'âge des forêts

À la suite de la modification de la méthode utilisée pour estimer le degré d'altération des vieilles forêts dans les peuplements inéquiens, le MFFP a demandé à la TRGIRTO de se pencher sur les cibles des vieilles.

Le comité de travail sur la structure d'âge s'est réuni hier. Aucune recommandation n'a été discutée encore. La TRGIRTO devrait obtenir un consensus à ce sujet avant la fin du mois de novembre.

Pour pouvoir discuter des cibles des vieilles forêts et prendre une décision, il sera nécessaire d'obtenir plus d'information et d'analyser des scénarios. Vu le court délai que le ministère accorde à la TRGIRTO et l'importance des impacts que cet enjeu aurait sur la possibilité forestière

de plusieurs essences, le coordonnateur a préparé un projet de résolution qu'il souhaite présenter à la TRGIRTO. La proposition a été envoyée par courriel juste avant la rencontre.

Le BFEC en chef réalisera son calcul avec les cibles provinciales quoi qu'il advienne. Si des cibles plus exigeantes étaient décidées régionalement et qu'il n'était pas possible de les intégrer dans le calcul de possibilité, M. St-Julien mentionne qu'il y aura un déphasage entre les niveaux de planification par rapport à la réalité. On raterait une opportunité de réduire l'écart entre la théorie et la pratique. La cellule d'intervention dénonce cette situation. Le débat devrait se faire en région avec la TRGIRTO si des cibles plus exigeantes par rapport aux cibles provinciales sont envisagées.

Si les cibles ne sont pas respectées, des plans de restauration seront mis en œuvre afin de ramener le degré d'altération des vieilles forêts au niveau recherché. Dans ce qui a été présenté hier au comité, les cibles provinciales n'étaient pas respectées. Le plan de restauration qui serait appliqué aurait certainement des impacts sur le niveau d'aménagement des peuplements forestiers concernés.

TRGIRTO 202010-3

- | | |
|-----------------|---|
| Considérant | les impacts importants que la nouvelle méthodologie utilisée pour estimer le degré d'altération des vieilles forêts dans les peuplements inquiets entraîne sur l'ensemble du portrait des vieilles forêts en 2018 en Outaouais; |
| Considérant que | dans ce nouveau portrait, les cibles régionales concernant les vieilles forêts ne sont pas respectées dans toutes les UA de l'Outaouais et les cibles provinciales ne sont pas respectées pour les UA 07251 et 07351; |
| Considérant que | le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a demandé aux partenaires de la TRGIRTO de s'entendre d'ici la fin du mois de novembre 2020 sur de nouvelles cibles pour les vieilles forêts; |
| Considérant que | pour prendre une décision éclairée les partenaires de la TRGIRTO nécessitent l'accès à des données plus détaillées et des analyses de différents scénarios; |
| Considérant que | les informations qui seraient disponibles devraient être expliquées et comprises le mieux possible par les partenaires de la TRGIRTO; |
| Considérant que | peu importe les cibles qui seront fixées pour les vieilles forêts, un impact important à la baisse des possibilités forestières de plusieurs essences est à anticiper; |
| Considérant que | les impacts à la baisse de la possibilité forestière de plusieurs essences auraient des effets négatifs sur l'industrie forestière de la région; |

- Considérant que le Manuel de planification forestière prévoit que les TLGIRT soient consultées sur les enjeux d'aménagement écosystémique;
- Considérant qu' une prise de décision trop hâtive et basée sur des informations jugées présentement insuffisantes ou incomplètes pourrait entraîner des impacts négatifs en regard de la conservation et la protection d'habitats jugés essentiels pour le maintien d'une saine biodiversité en Outaouais;
- Considérant que les nouvelles possibilités forestières calculées par le BFEC auraient un impact sur la stratégie d'aménagement forestier du PAFIT 2023-2028.

Sur proposition de M. Gérard Desjardins, secondée de M. Alain Lacoste, il est décidé à l'unanimité de demander à la directrice de la gestion des forêts, M^{me} Jacinthe Brisson, de prolonger au minimum jusqu'au mois d'avril 2021 le délai accordé à la TRGIRTO afin de lui permettre d'obtenir plus d'informations et de données forestières concernant l'enjeu de la structure d'âge des forêts, d'analyser différents scénarios et d'atteindre un consensus concernant les cibles des vieilles forêts.

9. Suivi du plan de travail

Reporté.

10. Présentation des résultats de l'inventaire des orignaux dans la RFLV

M. André Dumont, biologiste de la grande faune du secteur faune du MFFP présente les résultats de l'inventaire aérien de l'original 2020 dans la Réserve Faunique La Vérendrye (RFLV). Le directeur du secteur faune, M. François Paradis, est également présent pour répondre aux questions touchant les événements survenus dans la RFLV.

L'inventaire a atteint une précision de 89,2 %, la densité moyenne est de 2,06 orignaux par 10 km² d'habitat sur un territoire de 10 069 km² soit une population de 2 074 orignaux (variation de 1 849 à 2 299). La population a subi une légère baisse par rapport au dernier inventaire de 2008. Cependant la densité est représentative des populations exploitées avec deux prédateurs (ours, loup). Le potentiel d'accroissement de la population est de 15 % comprenant les naissances moins la mortalité naturelle incluant la prédation.

Est-ce qu'un plan d'action devrait être mis en place suite au constat de la baisse de population d'orignaux? Rép. Avant même d'obtenir les résultats de l'inventaire le MFFP a diminué l'émission de permis de chasse femelles. Il y a des mesures à mettre en place pour la chasse sportive mais pour parvenir à des résultats positifs, il faudrait aussi que des mesures soient appliquées pour la chasse de subsistance. Les discussions avec les communautés algonquines porteront sur cette question entre autres.

Est-ce que les demandes des autochtones risquent de s'étendre ailleurs en Outaouais? Rép. Il a été convenu avec les communautés autochtones que les discussions avec le MFFP concernent uniquement la RFLV. Pour l'instant, il n'y a pas d'information à l'effet que des demandes de moratoire de la chasse à l'original toucheraient des Zec ou des pourvoies.

Est-ce qu'il y a de l'espoir à ce qu'une entente soit convenue avec les communautés algonquines? Rép. Il est difficile de répondre maintenant compte tenu de la situation. On ne sait pas quand les discussions pourront reprendre. Les algonquins semblent vouloir discuter d'autres enjeux.

Est-ce que la question des opérations forestières pourrait être incluse dans les discussions avec les autochtones. Rép. La communauté de Lac Barrière n'a pas participé à l'inventaire. Pour ne pas compliquer davantage les discussions, il ne serait pas avantageux d'ajouter cet enjeu.

ACTION : Transmettre aux partenaires le document de présentation de M. Dumont (R. Barrette)

11. Prochaine rencontre

Le coordonnateur explique que depuis quelques rencontres, il reporte la présentation de résultats de plusieurs projets car d'autres sujets plus prioritaires doivent être abordés. De plus, lors de prochaines rencontres le ministère présentera le bilan de plusieurs éléments de la planification et des opérations forestières tels que le RADF, les COS, les travaux commerciaux et non-commerciaux, etc..

La prochaine rencontre est prévue le 4 novembre de 13h à 16h. Au rythme d'une séance Zoom de trois heures par mois, ce sera difficile de couvrir tous ces thèmes.

Il demande aux participants s'ils sont d'accord pour que la rencontre du 4 novembre débute à 9h et se poursuive jusqu'à 16h. Il y aurait des pauses de 10 minutes après chaque heure ou la fin d'un point de l'ordre du jour.

Si ce n'était pas possible, l'autre possibilité serait de tenir des rencontres d'information plus courtes pour présenter les résultats des projets. D'une durée maximale d'une heure et demi à toutes les deux semaines, une seule présentation serait faite à chaque rencontre Il serait cependant peut-être difficile pour tous les représentants de participer à toutes ces courtes rencontres.

Les avis sont partagés. Quelques-uns préféreraient des rencontres plus fréquentes mais plus courtes. D'autres sont prêts à tenter l'expérience le 4 novembre.

ACTION : Envoyer un sondage Doodle pour vérifier la disponibilité des partenaires le matin du 4 novembre le matin (R. Barrette)

12. Divers

a) Rencontres d'information de la TRGIRTO

Ce sujet a été traité au point précédent.

13. Levée de la rencontre

La rencontre est levée à 16h20.